

Exercice Budgétaire : 2024

Fonction : 412 PREVENTION ET EDUCATION POUR LA SANTE

Direction : DSAN

Imputation	Autorisation d'engagement	Autorisation de programme	Phasage prévisionnel des paiements	
934/412/65748/41200001	550 000,00 €		2024	275 000,00 €
			2025	275 000,00 €
934/412/657382/41200001	150 000,00 €		2024	75 000,00 €
			2025	75 000,00 €

**Thème : C08.02 Santé**

**Objet : Appels à projets " Prévention santé innovation " 2024 en faveur de la lutte contre le surpoids et de l'obésité et la santé environnement : cadre d'intervention**

La commission permanente du conseil régional Hauts-de-France dûment convoquée par son Président et réunie le 8 février 2024, à 14:00, salle des délibérations - 11 mail Albert à Amiens, sous la présidence de Madame Brigitte FOURÉ, première Vice-présidente du conseil régional,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L4221-1,

Vu l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,

Vu la délibération n° 2021.01139 du conseil régional du 2 juillet 2021 relative à la délégation d'attributions du conseil régional à sa commission permanente,

Vu la délibération n° 2023.01252 du conseil régional du 5 octobre 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2024, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu la délibération n° 20170728 du conseil régional du 29 juin 2017 relative à l'accord de principe de participation à l'engagement partenarial pour le renouveau du bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais,

Vu la délibération n° 2021.02188 du conseil régional du 8 décembre 2021 portant engagement de la Région Hauts-de-France au titre de l'acte II du « Pacte pour la Réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache »,

Vu la délibération n° 2022.00550 du conseil régional du 29 septembre 2022 relative à l'adoption de la réactualisation du cadre d'intervention de la politique régionale de santé 2022-2028,

Vu l'avis émis par la commission Affaires familiales et sociales (famille, santé, action sociale, citoyenneté, vie associative)

## CONSIDERANT :

La réactualisation du cadre d'intervention de la politique régionale de santé 2022-2028;

La nécessité de lancer le dispositif d'appel à projets « Prévention santé innovation » pour l'année 2024 en application du cadre d'intervention de la politique régionale de santé 2022-2028 adopté par délibération n° 2022.00550 précitée ;

L'état de santé de la population des Hauts-de-France et la nécessité d'agir en matière de prévention et de dépistage.

## DECIDE

Par 55 « Pour », 0 « Contre », 0 « Abstention »

- d'adopter les modalités de mise en œuvre du dispositif « Prévention santé innovation » 2024, décliné en deux appels à projets (AAP) :
  - AAP Prévention du surpoids et de l'obésité
  - AAP Santé environnement,
- d'affecter au titre de l'année 2024 un montant de **700 000 €** destiné à financer les projets des candidats lauréats, répartis comme suit :
  - AAP Prévention du surpoids et de l'obésité : 400 000 €,
  - AAP Santé environnement : 300 000 €.

Cette somme est imputée sur le code programme : SAN 412 000 01.

- de permettre aux candidats des deux appels à projets d'adapter les actions et les projets soutenus lorsqu'ils sont impactés par une crise sanitaire, dans le respect de l'objet des opérations aidées, des axes d'intervention de la politique santé et des modalités d'action propres à chaque structure.

Les projets qu'il est proposé de retenir après instruction des services seront proposés au vote de la Commission Permanente du Conseil régional.

## AUTORISE

Monsieur le Président du Conseil régional à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

**Présents (31) :** Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Madame Aurore COLSON, Monsieur Alexandre COUSIN, Monsieur Arnaud DECAGNY, Madame Marie-Noëlle DELAIRE, Madame Sandra DELANNOY, Madame Héroïse DHALLUIN, Madame Mélanie DISDIER, Madame Nathalie DROBINOHA, Madame Sarah FLAMANT, Madame Anne-Sophie FONTAINE, Madame Brigitte FOURÉ, Monsieur Luc FOUTRY, Monsieur Michel GUINIOT, Madame Zahia HAMDANE, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Madame Samira HERIZI, Monsieur Thomas HUTIN, Monsieur Anthony JOUVENEL, Madame Sarah KERRICH-BERNARD, Monsieur Daniel LECA, Madame Claire MARAIS-BEUIL, Madame Manoëlle MARTIN, Madame Anne PINON, Monsieur Julien POIX, Monsieur Laurent RIGAUD, Monsieur Antoine SILLANI, Monsieur Jean-Philippe TANGUY, Madame Anne-Sophie TASZAREK, Madame Véronique TEINTENIER.

**Pouvoirs donnés (24) :** Madame Florence BARISEAU donne pouvoir à Madame Véronique TEINTENIER, Monsieur Xavier BERTRAND donne pouvoir à Monsieur Laurent RIGAUD, Monsieur Christophe COULON donne pouvoir à Madame Manoëlle MARTIN, Monsieur Daniel FASQUELLE donne pouvoir à Madame Nelly JANIER-DUBRY, Madame Sabine FINEZ donne pouvoir à Madame Aurore COLSON, Monsieur Guy HARLÉ D'OPHOVE donne pouvoir à Monsieur Luc FOUTRY, Madame Nelly JANIER-DUBRY donne pouvoir à Madame Brigitte FOURÉ, Madame Marie-Sophie LESNE donne pouvoir à Madame Samira HERIZI, Madame Faustine MALIAR donne pouvoir à Madame Nathalie DROBINOHA, Monsieur Frédéric MOTTE donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Madame Patricia POUPART donne pouvoir à Madame Anne-Sophie FONTAINE, Monsieur Jean-Michel TACCOEN donne pouvoir à Madame Anne PINON.

Feuille n° 2 de la Délibération n° 2024.00272

Monsieur Philippe BEAUCHAMPS donne pouvoir à Monsieur Arnaud DECAGNY, Monsieur Eric DELHAYE donne pouvoir à Monsieur Daniel LECA, Monsieur Pascal DEMARTHE donne pouvoir à Madame Marie-Noëlle DELAIRE, Madame Maryse FAGOT donne pouvoir à Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Madame Paulette JUILIEN-PEUVION donne pouvoir à Madame Anne-Sophie TASZAREK.

Monsieur François DECOSTER donne pouvoir à Monsieur Anthony JOUVENEL.

Monsieur Sébastien CHENU donne pouvoir à Monsieur Jean-Philippe TANGUY, Madame Christine ENGRAND donne pouvoir à Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Monsieur Philippe EYMERY donne pouvoir à Monsieur Michel GUINIOT.

Madame Karima DELLI donne pouvoir à Monsieur Thomas HUTIN.

Madame Samia SADOUNE donne pouvoir à Madame Héloïse DHALLUIN, Monsieur Benjamin SAINT-HUILE donne pouvoir à Madame Sarah KERRICH-BERNARD.

**N'ont pas participé au vote (0) :**

Absent (1) : Monsieur Maxime CABAYE.

Pour le Président du Conseil régional et par délégation  
la Directrice générale des services  
Audrey DEMARETZ



**Xavier BERTRAND**  
Président du Conseil régional

DECISION DE LA CP :

**ADOpte A L'UNANIMITE**